

A6000 EXPERTISE
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 2 255 euros
103 RUE BOSSUET 69006 LYON 6EME
RCS LYON 917 617 151

(ci-après la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 05/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
le 05 juillet,

Monsieur Laurent Michel René THIBAUDON, propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société A6000 EXPERTISE et associé unique de ladite Société (ci-après "**L'Associé Unique**").

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

Décision n°1 - Transfert du siège social et modification corrélative des statuts

L'Associé Unique décide, à compter de ce jour, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Transfert du siège social de la Société
de 103 RUE BOSSUET 69 006 LYON 6EME
à 94 BOULEVARD DES BELGES 69006 LYON.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

"Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 94 boulevard des Belges 69006 Lyon."

Décision n°2 - Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter en qualité de représentant, au porteur d'un original, d'une copie, ou d'extraits du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

CLÔTURE

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Le 05/07/2024

Signature de l'Associé Unique :

Monsieur Laurent Michel René THIBAUDON

